

SAB./  
N° 014/2022/CNSS/DG/DAICE-SP

## COMMUNIQUE

### Opération de contrôle de vie des pensionnés et rentiers relevant du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale résidant au Togo et à l'étranger

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Togo porte à la connaissance des bénéficiaires de pensions et de rentes relevant du régime de ladite institution, résidant sur le territoire national et à l'étranger, que l'opération de contrôle de vie précédemment suspendue dans le cadre du respect des mesures barrières édictées par le gouvernement pour lutter contre la propagation du COVID-19, reprend du **16 août au 31 décembre 2022** en vue du paiement des pensions et rentes du premier semestre 2023.

Elle se déroulera à distance et consistera à collecter des données biométriques des bénéficiaires via « **BIOSECU** » sur le portail électronique [www.cnss.tg](http://www.cnss.tg) ou par le lien <https://biosecu.cnss.tg>.

**NB** : Les bénéficiaires concernés doivent disposer d'une pièce d'identité valide (**carte nationale d'identité, passeport, carte d'électeur, permis de conduire, carte de séjour, livret FUCEC**) et d'un numéro de téléphone opérationnel puis se référer à la notification d'attribution du droit ou au reçu du dernier contrôle de vie pour relever les références du droit (**N° du droit, N° Assurance**) avant de se connecter à « **BIOSECU** ».

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le (+228) 22 53 56 09 / 22 53 56 10 ;  
Email : [biosecu@cnss.tg](mailto:biosecu@cnss.tg)

Le Directeur Général de la CNSS rappelle aux bénéficiaires concernés, que le paiement des droits de ceux qui n'effectueront pas ladite opération sera suspendu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément au code de sécurité sociale.

Fait à Lomé, le 04 AOUT 2022

Le Directeur Général



Ingrid AWADE